

le pays

magazine

**Le Covid-19
et l'économie**
L'éclairage
de Samuel Gorohouna

Côte est
**Des poulets élevés
en plein air**

**Les épidémies
à travers l'histoire**





La PROVINCE
NORD T'aide,
FORME TOI !

LA PROVINCE NORD
T'AIDE À RÉALISER TES PROJETS
ET T'ACCOMPAGNE
DANS TON PARCOURS D'INSERTION.

RENSEIGNE TOI AUPRÈS D'UN CONSEILLER MLIJ

Informe-toi auprès des conseillers de la Mission Locale d'Insertion
des Jeunes de la Province Nord, la MLIJPNORD :

ANTENNES : Koné - 47 31 13 / Poindimié - 42 55 12 / Canala - 42 70 82 / Ouégoa - 42 58 08
Koumac - 42 83 22 / Houaïlou - 42 58 20 / Email : mijnord@lagoon.nc

AUPRÈS DES RÉFÉRENTS FORMATIONS
ET INSERTION DE LA DEFIJ : TÉLÉPHONE 47 72 27
Ou sur son "mini site" : <http://defijwp.traitdunionpacifique.com/>

Ton métier, ton avenir
en Province Nord,
C'EST AUJOURD'HUI !



Sommaire

Le pays n°162 juin 2020

> Le magazine Le Pays est disponible en kiosque à Nouméa et sur abonnement partout dans le monde !

Vous désirez recevoir Le Pays chaque mois, abonnez-vous :
Le Pays, B.P. 350, 98833 Voh (Vook), en joignant votre règlement (2 750 FCFP pour 11 numéros).
Pour la métropole : 47 euros ou 5 500 FCFP



04

> 04

Actualités

Paul Néaoutyine :
« Tracer les contours
d'une société nouvelle »



12

> 12

Actualités

Les épidémies à travers
l'histoire avec Christiane
Terrier



16

> 16

Actualités

Covid-19 : quelles consé-
quences économiques ?
avec Samuel Gorohouna



20

> 20

Portfolio

Une résidence vannerie
au centre culturel
de Hienghène



24

> 24

Économie

GIE Merü : des poulets élevés
en plein air sur la côte est



32

> 32

Sports

UNSS : le sport scolaire
à la portée de tous

Le pays n°162 juin 2020
magazine

ISSN 1778-9389
Publication mensuelle Province Nord
Éditée par Cordyline.com Société d'édition
B.P. 350 - 98833 Vook (Voh)
Directrice de la publication : Sabine Jobert
Tél. : 75.35.74

Email : lepays@canl.nc
Rédaction : Sabine Jobert
Ont collaboré à ce numéro : équipe médicale du
centre-enfant, Samuel Bernard avocat à Kooohné,
ALK, Christiane Terrier.
Crédits photos : Christine Accarier, UNSS, Sabine

Jobert.
Maquette et mise en page : CléoCréations - Poindimié
Impression : Artypo

Le geste du mois

Eco Citoyen!



CENTRE
D'INITIATION À
L'ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE NOS DÉCHETS, POURQUOI ?

Il y a 40 ans, nos parents
produisaient deux fois moins
de déchets qu'aujourd'hui.
Les emballages et le jetable
ont peu à peu envahi notre
monde. Ses ressources
ne sont pourtant pas infinies.
ÉCONOMISONS-LES !

Produire moins de déchets,
c'est préserver les matières
premières utilisées dans la
fabrication des objets.
C'est aussi limiter les émissions
de gaz à effet de serre et agir
sur le réchauffement climatique.
PROTÉGEONS LA PLANÈTE !

Réduire ses déchets,
cela signifie mieux consommer
et moins gaspiller.
**C'EST DONC BON POUR
NOTRE PORTE-MONNAIE !**



BOIRE L'EAU
DU ROBINET, C'EST
12 KG DE BOUTELLES
PLASTIQUES UTILISÉES
EN MOINS PAR AN
ET PAR PERSONNE

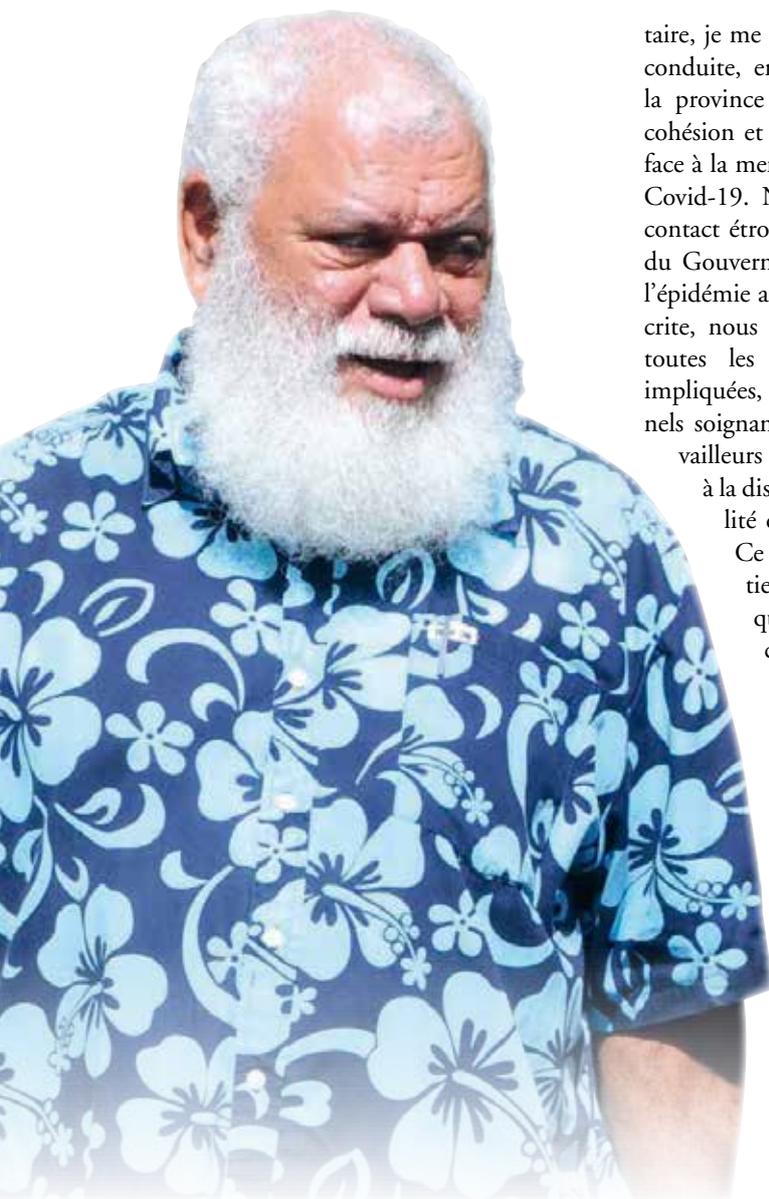
FINI LES BOUTELLES, JE BOIS L'EAU DU ROBINET

Je ne m'échine plus à porter
de lourds packs d'eau et je soulage
ma poubelle de quantité de bouteilles
plastiques. L'eau du robinet coûte
100 à 300 fois moins cher que l'eau
en bouteille. Un léger goût de chlore ?
Il s'en va dès qu'on laisse un peu
reposer l'eau dans une carafe.

GESTE N°
1

Tracer les contours d'une société nouvelle...

A l'issue de plusieurs semaines de confinement, le président de la province Nord Paul Néaoutyine s'exprime sur la crise sanitaire, sa gestion et ses conséquences. « *La crise invite à reconsidérer la souveraineté de chaque nation, et cela vaut aussi pour nous* » explique-t-il.



Le Pays : Maintenant qu'elle semble derrière nous, quel bilan tirez-vous de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 ?

Paul Néaoutyine : Pendant toute la période de confinement sani-

taire, je me suis fixé comme ligne de conduite, en tant que Président de la province Nord, de privilégier la cohésion et l'unité entre institutions face à la menace commune : celle du Covid-19. Notre province a été en contact étroit avec la cellule de crise du Gouvernement et si l'épidémie a été circonscrite, nous le devons à toutes les institutions impliquées, aux personnels soignants, à l'ensemble des travailleurs mobilisés, aux bénévoles, à la discipline et à la responsabilité de tous nos concitoyens. Ce bilan positif nous appartient, à tous, et démontre que nous sommes en capacité de gérer notre propre pays.

Le Pays : Des « couacs » se sont néanmoins produits : sur la nécessité d'un arrêt immédiat du trafic passager à la Tontouta, sur la rentrée scolaire, sur la relève des militaires...

PN : Dès l'annonce du dispositif sanitaire national par le Président Macron et ensuite l'annonce locale d'un premier

cas de contamination au Covid-19 qualifié « *d'autochtone* », j'ai approuvé la décision du gouvernement collégial calédonien d'appliquer au pays le principe d'une fermeture immédiate des frontières aériennes et maritimes aux étrangers,

et de n'autoriser l'accès à la Nouvelle-Calédonie qu'aux résidents disposant d'un billet aller-retour, ainsi qu'aux personnes répondant aux différentes catégories dites prioritaires.

Par la suite, j'ai dû réagir au constat du nombre croissant des rapatriés

J'ai dû réagir au constat du nombre croissant de rapatriés et au strict respect des protocoles sanitaires

pour interpellier les autorités compétentes sur le strict respect des protocoles sanitaires de la Nouvelle-Calédonie et de l'État aussi bien pour nos résidents calédoniens, que pour les personnels d'astreintes et les agents de l'État dont les militaires...

Et lorsque j'ai assumé une reprise scolaire différée au 4 mai en province Nord, je l'ai décidé en concertation avec les municipalités sur la base de nos compétences respectives pour les établissements d'enseignement du 1er degré, afin de nous permettre de respecter les nouvelles règles sanitaires assouplies, mais aussi pour répondre aux attentes des partenaires de l'école.

Le Pays : A propos du Sénat coutumier, dans un communiqué, la Présidente de la province Sud a déclaré : « Chacun doit rester à sa place. Si les autorités de la province des Îles

J'estime devoir du respect aux préoccupations ou aux positions portées par les autorités coutumières

acceptent que ce soit les autorités coutumières qui décident sur leur sol, c'est leur choix, ce n'est pas le nôtre en province Sud ».

PN : Chacun est responsable de ses



propos. S'agissant du risque de propagation du Covid-19 dans le pays et notamment dans notre milieu de vie communautaire en tribu, j'estime devoir du respect aux préoccupations ou aux positions portées par les autorités coutumières qui sont les représentants légitimes des populations concernées sur terres coutumières. La Constitution nous invite à les consulter, à travers les Conseils d'Aires pour les Provinces, et le Sénat coutumier pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'agissant des dispositions susceptibles d'impacter les populations relevant du droit coutumier.

Le Pays : Pour certains, « nous n'aurions pas pu faire face à la crise et à ses conséquences sans l'aide de la France ». Quel est votre point de vue ? Comment appréciez-vous la contribution de l'état ?

PN : Réagissant à l'impact du Covid-19 sur l'ensemble du territoire national, les autorités de l'État français ont décidé d'un dispositif sanitaire, puis d'un dispositif financier et économique pour pallier à ses effets, au titre de la solidarité nationale.

Le dispositif mis en place par l'État français n'est pas un cadeau. Il consiste à refinancer les banques via l'IEOM afin qu'elles puissent consentir des prêts aux entreprises dans le besoin, prêts que ces entreprises devront rembourser.

Le dispositif mis en place par l'État français n'est pas un cadeau. Il consiste à refinancer les banques via l'IEOM pour qu'elles puissent consentir des prêts aux entreprises.

L'AFD a consenti également un prêt de 28,6 milliards à la Nouvelle-Calédonie que notre pays devra aussi rembourser. L'État se porte garant des prêts. Par ailleurs, un Fonds de solidarité a été mis en place pour les mois de mars et avril qui ouvre un droit sur chaque mois à une aide de l'État de 1500 euros par entreprise soit 178 000 FCFP à condition que les provinces mettent la main à la poche, ce que je trouve normal, à hauteur de 90 millions pour la province Sud, 14 millions pour la province Nord et 3,5 millions

Editorial

Le meilleur et le pire

La crise sanitaire et le confinement ont révélé combien notre vie avait changé avec Internet et les réseaux sociaux. Pour le meilleur lorsqu'il s'agit de rester en contact à distance avec sa famille et ses amis, pour le pire lorsque les réseaux sociaux véhiculent à une vitesse vertigineuse fausses informations et propos haineux... Le télétravail auquel une partie d'entre nous a été initié à cette occasion a permis de réduire les temps de transport et d'apprécier dans certains cas de nouvelles conditions de travail. Difficile pour certains toutefois d'assurer dans le même temps son travail quotidien et l'accompagnement scolaire de ses enfants. Beaucoup de parents ont réalisé la patience dont faisaient preuve les enseignants !

Internet permet à de jeunes entreprises de se lancer et de se faire connaître, à l'image des Paniers de Maënéa qui fait l'intermédiaire entre des producteurs locaux et des consommateurs. Favoriser la production locale apparaît plus que jamais comme une nécessité. « Cette crise du Covid-19 a remis en évidence l'importance du tissu économique local, notamment les entreprises investies dans l'industrie de transformation ou dans les nouvelles technologies permettant le travail à distance » indique le président de la province Nord Paul Néaoutyine dans l'entretien qu'il nous a accordé. « Quand les transports de marchandises deviennent impossibles ou très difficiles, on se rend compte de l'importance de la production locale et donc d'une relative autonomie alimentaire. En Nouvelle-Calédonie, selon les chiffres de l'ISEE, nous sommes à 49% d'autosuffisance alimentaire. Nous sommes donc très loin d'avoir une autonomie en la matière. Il s'agit donc d'un secteur qui devrait se développer plus » souligne de son côté l'économiste Samuel Gorohouna. Tous deux nous rappellent combien l'après-Covid-19 ouvre aussi des perspectives pour changer l'ordre économique, social et environnemental. Ici comme dans le reste du monde.

La rédaction



pour la province des Îles. Cadeau ? Non. C'est du donnant-donnant. Il est normal que l'aide de l'État vienne en appoint de notre propre contribu-

Quand notre pays sera indépendant, en quoi serait-il empêché d'emprunter lui aussi à l'international, auprès d'une banque française ou autre ?

tion. La province Nord s'est aussi impliquée par une prise en charge partielle du RUAMM et par le report des redevances sur l'utilisation du foncier et des équipements provinciaux pour un montant que nous avons évalué à 130 millions.

Sans l'aide de la France, aurions-nous pu faire face ? Quand notre pays sera indépendant, en quoi serait-il empêché d'emprunter, lui aussi à l'international, auprès d'une banque française ou d'autre pays pour faire face à une situation de crise ? Qu'est-ce qui l'empêcherait de mener à bien une réforme fiscale plus équitable pour renflouer les caisses publiques ? Je me suis déjà exprimé au sujet de l'instrumentalisation politique de l'aide de l'État par les ténors de la droite coloniale qui a parasité la gestion de la crise.

Le Pays : Le CEROM (Comptes économiques pour l'Outre-mer) a évalué à 3,6 points du PIB la perte liée au confinement. Face à la chute des recettes, au recouvrement décalé des cotisations, aux dépenses supplémentaires liées au confinement et à l'en-

dettement accru du pays, quelles sont vos préconisations pour relancer la machine économique ?

PN : Le CEROM a en effet produit son évaluation de l'impact du confinement sanitaire Covid-19 sur l'économie calédonienne. Les

mesures évoquées précédemment ne peuvent seules suffire à relancer la machine économique, leur rôle étant de permettre d'aider certaines activités davantage déstabilisées alors que notre économie était déjà structurellement en difficulté. Cette crise du Covid-19 a remis en évidence l'importance du tissu économique local, qu'il nous faut préserver, en soutenant les acteurs des divers secteurs, et notamment ceux investis dans l'industrie de transformation ou dans les nouvelles technologies permettant le travail à distance. Il s'agit d'optimiser localement la valeur ajoutée sur nos produits et de réduire notre dépendance des importations et de l'économie de comptoir...

Je continue de préconiser la maîtrise de nos ressources naturelles, minières et biogénétiques ainsi que leur valorisation.

C'est dans ce sens que je continue de préconiser la maîtrise de nos ressources naturelles, minières et biogénétiques, ainsi que leur valorisation

dans des « joint-ventures » à majorité publique calédonienne ou au travers de conventions adossées au protocole de Nagoya.

Cette stratégie de développement auto-centrée sur nos potentiels naturels passe nécessairement par le choix d'un dispositif fiscal moderne et adapté à une économie insulaire, pour à la fois préserver notre tissu économique local et optimiser pour le pays la ressource financière générée pour le financement de notre diversification économique.

A l'appui de ces orientations de politiques publiques, j'ai déjà porté des propositions dans nos échanges entre signataires de l'Accord de Nouméa, notamment :

- la renégociation de la convention fiscale de 1983
- l'épuration des niches fiscales en Nouvelle Calédonie
- l'imposition des grandes fortunes
- le déplafonnement des cotisations sociales et la fongibilité des réserves constituées par les caisses sociales en Nouvelle-Calédonie
- des mesures ad hoc pour limiter les flux financiers sortant, dont les capitaux et épargnes réalisés sur notre économie et qui vont s'investir ailleurs...

Une loi de pays autorisant la mise en place d'un fonds de dotation comme prélude à la création d'un fonds souverain pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.

- et même une loi de pays autorisant la mise en place d'un fonds de dotation comme prélude à la création d'un fonds souverain pour le développement de la Nouvelle-Calédonie

Le Pays : La crise a révélé le degré de dépendance de la plupart des pays du monde par rapport à la Chine où ont été délocalisées de nombreuses activités économiques. De quoi accrédi-ter la thèse selon laquelle si le pays devient indépendant, le dragon chinois ne fera qu'une bouchée de nous ? Quel regard portez-vous sur la question ?

PN : C'est un fait que la Chine s'est

adaptée aux exigences d'une mondialisation sur les fondements de l'économie de marché et attire chez elle, en raison de ses faibles coûts de production, de nombreuses activités délocalisées aussi bien à partir de l'Europe que des USA. Et dans les autres parties du monde, la Chine a aussi une stratégie active pour s'assurer un approvisionnement dans les matières premières indispensables à une industrialisation nécessaire pour faire face aux besoins croissants de sa nombreuse population, mais sans doute aussi pour porter sa stratégie commerciale et écouler ses marchandises dans le monde...

De ce point de vue, la Chine défend ses intérêts, comme jusque-là ont opéré les pays dit occidentaux, que ce soient les pays européens industrialisés qui ont généré pour cela la colonisation du reste du monde, et surtout comme les USA qui se sont ensuite jusque -là assuré la maîtrise de l'économie de marché à un niveau mondial.

En Nouvelle-Calédonie, c'est le nickel qui intéresse la Chine.

Pour moi, la Nouvelle-Calédonie engagée dans un processus d'émancipation et de décolonisation, doit défendre aussi ses intérêts propres, et je me suis exprimé précédemment sur la posture que je défends dans ce sens. En Nouvelle-Calédonie, c'est le nickel qui intéresse la Chine. Et c'est pourquoi j'ai eu à négocier avec des autorités chinoises en vue de MOU (Memorandum Of Understanding) et de pactes d'actionnaires permettant des « *joint-ventures* » à majorité publique calédonienne pour la transformation de minerais de « *petites teneurs en nickel* » et qui jusqu'il y a peu n'étaient valorisés que par QNI en Australie...

Le moins qu'on puisse constater, c'est que la province Nord n'aura jusque-là pas été soutenue de bonne foi ni par les deux autres provinces ni par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Et avec le soutien de la majorité du comité ad hoc du commerce extérieur, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait déjà au-



torisé l'exportation de 4 millions de tonnes de minerai de nickel brut par an, notamment vers la Chine, malgré notre opposition.

Et, comme annoncé, j'ai engagé une procédure en cours devant le Tribunal Administratif de Nouméa... Et le lobbying concerné vient de récidiver, puisqu'un avant-projet de Loi de Pays est passé par le Gouvernement collégial et sera présenté au Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour modifier le code minier calédonien et autoriser la SLN et Vale Nouvelle-Calédonie à aussi exporter du minerai à partir de leurs réserves métallurgiques pourtant dédiées exclusivement à la transformation locale !

Je suis fermement opposé à ce braquage des ressources minérales nickel du pays sans aucune perspective de pérennisation confirmée de ces deux complexes métallurgiques en Nouvelle-Calédonie.

La folie serait de persister dans ce système qu'il faut bien nommer par son nom, le capitalisme mondialisé.

Le Pays : Cette crise est-elle source d'enseignements sur notre organisation sanitaire et notre modèle économique ?

PN : Après la crise dite des subprimes de 2008, le Président de la République d'alors, Nicolas Sarkozy avait déclaré : « *Le laissez-faire, c'est fini. Le marché qui a toujours raison, c'est fini.* » Puis, la crise passée, tout a recom-

mencé comme avant. La folie serait de persister dans ce système qu'il faut bien nommer par son nom, le capitalisme à son stade mondialisé et financiarisé, qui a conduit à délocaliser massivement, à saccager la planète et le climat, à étouffer les pays pauvres sous la dette, à sacrifier les services publics notamment les hôpitaux sur l'autel du profit. Il faut « *panser* » le présent et repenser l'avenir.

Nous n'avons pas attendu la crise pour proposer aux Calédoniens notre projet publié en 2018.

La crise invite à reconsidérer la souveraineté de chaque nation, et cela vaut aussi pour nous, dans les domaines stratégiques que sont l'humain, les domaines industriel, agricole, alimentaire, énergétique et sanitaire. Non pas dans un mouvement de repli « *souverainiste* » ou « *nationaliste* », termes utilisés par l'extrême droite, mais dans un esprit de fraternité et de coopération entre les peuples. Nous n'avons pas attendu la crise pour proposer aux Calédoniens notre projet qui a été publié en 2018 sous le titre « *Kanaky-Nouvelle-Calédonie, un état souverain en Océanie* ». C'est un projet qui trace les contours d'une société nouvelle, émancipée, fondée sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale, sur la protection de notre environnement et de la biodiversité, une société fraternelle. ■



Dans la classe de maîtresse Blandine, un circuit a été aménagé autour des bureaux pour permettre aux élèves de se laver les mains dans l'unique point d'eau de la classe.

Un retour sur les bancs de l'école dans la sérénité

Le 4 mai, après six semaines d'interruption, les élèves de la province Nord ont retrouvé le chemin de l'école. Des écoles où ils ont appris notamment à se laver les mains régulièrement et à tousser dans leur coude...

A Pouembout en ce lundi 4 mai, c'est le retour en classe pour les élèves de l'école publique primaire et maternelle. Les élèves qui arrivent en bus descendent des véhicules sans précipitation, accueillis par deux visages familiers de l'école, ceux de deux agents de service. Sans masque ni gants.

Les enseignants ont réorganisé l'aménagement de leurs classes pour assurer une certaine distance entre les enfants. Maîtresse Blandine a imaginé un circuit pour ses élèves : chacun passe à son tour devant l'unique point d'eau au fond de la classe pour se mouiller les mains et prendre un

peu de savon, avant de refaire le tour de la classe en se frottant les mains pendant le temps préconisé et venir à nouveau pour se rincer les mains devant le lavabo. La maîtresse a accroché un petit essuie-main sur chaque bureau, qu'elle s'est engagée à laver elle-même deux fois par semaine.

Expliquer, communiquer

« Nous avons prévu de décaler les créations pour qu'il n'y ait pas plus de trois classes en même temps dans la cour. Nous allons peut-être aussi accueillir les enfants directement dans la classe pour échelonner les lavages de mains. » A Pouembout comme dans tous les



Au collège de Wani à Waa Wi Luu (Houailou), distribution de gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'établissement (Photo mairie de Waa Wi Luu)

établissements scolaires en province Nord, l'année scolaire a repris son cours en ce lundi 4 mai.

« Les enseignants sont revenus dans les établissements dès le 20 avril, journée marquée par de grosses intempéries. Ils ont eu du temps pour préparer leur classe et se concerter. Ces quinze jours ont été très utiles pour la sérénité de la reprise » souligne Thierry Dombrosky, le directeur de l'enseignement de



La joie de retrouver ses camarades !

la province Nord. Tous les établissements scolaires ont repris à la même date, à l'exception des classes de BTS du lycée Michel Rocard, des adultes donc, qui ont débuté le 22 avril. Un masque en tissu a été mis à disposition de chaque personnel, ainsi que du gel hydro-alcoolique. « *Le port du masque a été laissé à l'appréciation de chacun. Moins de 3% du personnel l'a adopté pendant les premiers jours et l'a rapidement été abandonné* » poursuit Thierry Dombrosky. « *Les règles d'hygiène ont été appliquées et les rapprochements évités, tout en sachant que la distanciation sociale n'était guère possible* » souligne de son côté Nadeige Faivre, vice-présidente de la province Nord en charge de l'enseignement. « *Tous nos personnels étaient présents et les transporteurs également au rendez-vous. Le taux de présence parmi les élèves a été d'environ 85%. Communiquer, expliquer... a été l'une de nos priorités.* » ■



Quelque 12000 élèves ont repris le chemin de l'école le 4 mai.



Lycée agricole et général
Michel Rocard



Vous gardez des enfants à votre domicile ?

Inscrivez vous à la formation

ACCUEIL D'ENFANTS A DOMICILE !

OU ? Au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de **POUEMBOUT** (au Lycée Michel Rocard)

QUAND ? du 22 JUIN AU 31 JUILLET 2020, soit 150h de formation (sauf du 13 au 17 juillet)

HORAIRES ? De 7H30 à 11H30 ET DE 12H30 à 16H00

INSCRIPTION ? Auprès d'Emilie GUILLAUD, chargée de mission petite enfance service APAR de la DASSPS Province Nord

POUR QUI ? Pour les personnes gardant des enfants à leur domicile ou les personnes ayant pour projet de s'installer comme assistante maternelle à domicile dont l'agrément est obligatoire pour exercer cette activité

CONTENU DE LA FORMATION

- développement et éveil de l'enfant de 0 à 3 ans, son alimentation et les maladies courantes
- hygiène et sécurité de l'enfant, prévention des accidents domestiques
- gestion administrative
- cadre juridique de l'activité d'accueil d'enfant à domicile
- formation aux premiers secours (PSC1)

Pour plus de renseignements et inscription, vous pouvez contacter :

Emilie GUILLAUD—Service APAR—DASSPS

B.P. 41 98860 KONE

Tel : 47-72-30 poste 6082 Mail : dpass-apar@province-nord.nc

Solution jeu page 38

G	T	C	P					
A	U	S	T	R	A	L	I	E
A	U	C	U	N	E	T		
O	D	E	D	A	G	U	E	
E	D	R	E	D	O	N		
B	L	E	U	A	I	S		
O	B	A	P	R	O			
T	U	N	I	S	I	E	T	
P	E	S	O	P	E	T		
S	E	C	C	H	I	L	I	
	T	R	I	S	T	E	S	
E	V	A	D	A	E	V	E	
A	R	A	L	S	E	S		

L'adoption

Adopter un enfant, c'est faire un choix de vie, en acceptant d'agrandir sa famille, avec des conséquences juridiques plus ou moins importantes selon que l'adoption est simple ou plénière. L'adoption pratiquée entre personnes de statut civil coutumier kanak, dite adoption coutumière, amène des conséquences juridiques qui lui sont propres. Petit tour d'horizon de ces trois types d'adoption.

Quel que soit le type d'adoption, il s'agit d'établir un lien de filiation qui n'est pas fondé sur le sang.

Alors que les adoptions de droit commun nécessitent une décision judiciaire, les adoptions coutumières dépendent d'un palabre et d'un acte coutumier qui sont retranscrits sur les registres de l'état civil coutumier.

L'adoption plénière

L'adoption plénière peut être réalisée par un couple marié. Si l'adoptant est célibataire, il peut adopter à condition d'être au moins âgé de 28 ans.

En pratique, il peut s'agir d'adopter l'enfant du conjoint que l'on élève concrètement et avec qui l'on partage une communauté de vie.

- Si l'**adoptant** ou les adoptants ont déjà des enfants, le Tribunal vérifiera que l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale.

L'**adopté** doit en principe avoir moins de 15 ans mais aucune limite d'âge n'existe pour l'adoptant. Toutefois, il doit exister un écart de 15 ans entre l'adoptant et l'adopté, seulement 10 ans d'écart au moins si l'adopté est l'enfant du conjoint.

- Si l'adopté est un pupille de l'État ou un orphelin étranger, le contrôle administratif vérifiera scrupuleusement l'aptitude des parents à adopter. Si l'adopté a une filiation biologique établie, ses parents biologiques devront donner leur consentement à l'adoption.

Dans tous les cas, l'adoption doit être effectuée dans l'intérêt de

l'enfant, intérêt que le juge vérifie avec attention. L'enfant de plus de 13 ans doit donner personnellement son consentement.

Enfin et surtout, l'adoption est dite plénière car elle entraîne les mêmes conséquences que la filiation biologique. Le lien de parenté entre la famille biologique et l'enfant est rompu et il ne subsiste que ce nouveau lien de filiation issu de l'adoption.

L'adopté prend le nom de l'adoptant et, le cas échéant, adopte la nationalité française.



Toutes les conséquences de droit relatives à l'autorité parentale ou à la succession s'appliquent ici, comme si l'adopté était un enfant par le sang.

L'adoption simple

L'adoption simple est celle qui n'entraîne pas la rupture avec le(s) parent(s) biologique(s).

La plupart des conditions relatives à l'adoption simple sont les mêmes que celles de l'adoption plénière. Sauf que, l'adopté peut être âgé de plus de 15 ans. Il est donc possible d'adopter un adulte, et l'autorisation du père et de la mère biologique ne sera alors plus requise.

Il s'agit là encore souvent de l'adoption de l'enfant du conjoint.

Les effets de l'adoption simple sont le transfert de l'autorité parentale et des obligations éducatives et alimentaires

qui en découlent.

En principe, le nom de l'adoptant vient s'adjoindre et non se substituer au nom de l'adopté.

L'adopté et ses descendants ont des droits de succession identiques à ceux d'un enfant par le sang. C'est ce qui motive souvent l'adoption simple en Nouvelle-Calédonie.

L'enfant adopté conserve le lien avec sa famille d'origine, ce qui crée un double lien. Il demeure, par exemple, héritier réservataire de sa famille biologique. Les parents biologiques peuvent même obtenir un droit de visite.

Enfin, et c'est assez atypique pour être signalé, l'article 367 du Code civil prévoit le maintien de l'obligation alimentaire entre l'adopté et ses parents biologiques. Si c'est l'adopté qui est dans le besoin,

la loi impose alors une hiérarchie : l'adoptant est tenu en premier à l'obligation alimentaire.

L'adoption coutumière

L'adoption coutumière est définie à l'article 37 de la délibération n° 424 du 3 avril 1967.

Selon ce texte « *les adoptions de citoyens de statut particulier par d'autres citoyens de statut particulier sont régies par la coutume et sont basées sur le consentement des familles intéressées.* »

Toutes les parties à l'adoption (parent(s), adoptant(s) et enfant (s)) doivent être de statut civil coutumier. Si l'une des parties est de droit commun, l'adoption sera plénière ou simple mais pas coutumière.

A noter que ce texte est interprété de la sorte par la jurisprudence : lorsque des citoyens de statut civil coutumier

kanak adoptent un enfant de droit commun, l'adopté prend le statut des parents. C'est pareil dans l'hypothèse inverse, si l'adoptant est de droit commun, l'adopté perd le statut coutumier.

Les effets de l'adoption coutumière prévus par la jurisprudence en cas de litige sont ceux de l'adoption plénière vus plus haut.

Or, le « *don coutumier d'enfant* » est pourtant bien distinct de l'adoption issue du code civil. En pratique, le lien avec la famille biologique n'est pas systématiquement annulé comme pour l'adoption plénière.

L'adoption induit par exemple des prohibitions matrimoniales classificatoires auxquelles viennent s'ajouter celles issues de la famille biologique. Les prohibitions matrimoniales classificatoires sont des interdictions de se marier dans la famille coutumière étrangère à tout lien de sang, mais liée à l'intéressé par un don (don d'enfant, adoption coutumière) ou par une union (mariage). La famille classificatoire est opposée à la famille biologique, famille de sang, avec dans ce cas, d'autres interdictions.

Les dons d'enfants créent des alliances, qui peuvent amener plusieurs répétitions de déplacements d'enfants en retour.

En droit, l'adoption coutumière est donc assimilée à l'adoption plénière. Concrètement, ces deux types d'adoption sont bien distincts. ■

Ne pas confondre

L'adoption n'est pas à confondre avec la délégation de l'autorité parentale, souvent demandée par des grands-parents ou des personnes ayant temporairement un enfant à charge afin de pouvoir l'éduquer, le prendre en charge et bénéficier d'une éventuelle pension alimentaire.

Rubrique proposée
par Maître Samuel Bernard,
Avocat à la Cour, Koné

Des nouvelles de Paul

Paul Obry, jeune athlète handisport originaire de Poindimié devait participer à une compétition en Australie le 20 mars. Mais en raison du Covid-19 et de l'arrêt des liaisons aériennes, la compétition a été reportée à une date ultérieure.

Le 10 août 2019, Paul Obry avait réalisé à la nage la traversée de l'îlot Tibarama à la darse afin de récolter des fonds pour financer son déplacement et celui de l'un de ses collègues pour une compétition handisport à Brisbane en mars 2020. La solidarité avait été au rendez-vous ! Le Covid-19 est passé par là et le jeune athlète handisport attend toujours de savoir à quelle date l'épreuve sera reportée. Il tient à remercier une nouvelle fois tous les donateurs et à les rassurer : la cagnotte est toujours là, prête à financer le déplacement en Australie dès que possible ! ■



Une session pour s'orienter

La province Nord organise une session d'orientation professionnelle du 22 juin au 7 août 2020, soit 6 semaines, au centre de formation de Touho. Elle vise à faciliter l'orientation ou la réorientation professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Cette formation est ouverte à un petit groupe de dix personnes. La formation vise à développer la confiance en soi, à identifier le secteur d'activité le plus adapté et de trouver la formation correspondante afin de finaliser son parcours professionnel. Elle permet également de découvrir le monde du travail et de consolider ses savoirs de base en maths et en français, ainsi que de maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur. Elle donne accès au Certificat de compétences essentielles. Cette formation s'adresse à toute personne demandeuse d'emploi, à un public sans expérience professionnelle comme à ceux qui sont dans une démarche

de réorientation et d'insertion sociale et professionnelle.

Le transport est assuré de votre commune de résidence jusqu'au lieu de formation : départ le lundi matin et retour le vendredi après-midi. Le transport est financé par la province Nord tout comme l'hébergement et la restauration. ■

Renseignements auprès des conseillers MIJPN

Koné	47 31 13
Poindimié	42 55 12
Canala	42 70 82
Ouégoa	42 58 08
Koumac.....	42 83 22
Houailou	42 58 20
Email mijnord@lagoon.nc	

Les épidémies à travers l'histoire

Alors que la Nouvelle-Calédonie sort de plusieurs semaines de confinement, retour sur les épidémies qui ont touché la Nouvelle-Calédonie avec l'historienne Christiane Terrier.

Le Pays : Pour beaucoup d'entre nous, la pandémie actuelle du Covid-19, avec un mois de confinement, est une première et ce virus méconnu représente une menace exceptionnelle. Du point de vue de l'histoire calédonienne, cette appréciation se justifie-t-elle ?

Christiane Terrier : La population de Nouvelle-Calédonie a été soumise, durant l'histoire, à des menaces beaucoup plus graves, qui ont même mis en péril sa propre survie. On connaît la célèbre phrase qu'aurait adressée le maire de Nouméa au pasteur Leenhardt, lors de son arrivée en 1902 pour christianiser la population de la Grande Terre encore païenne : « *Que venez-vous faire ici ? Dans dix ans il n'y aura plus de Kanak...* »

La population kanak a été victime d'un terrible choc épidémiologique au moment des premiers contacts avec les Européens. On nomme ainsi, de manière commune, les épidémies qui ont touché les populations non-européennes lors des premiers contacts avec les Européens. Un certain nombre de maladies circulaient de façon permanente en Eurasie, des maladies contre lesquelles les Européens, eux, étaient immunisés. Ce choc épidémiologique n'est pas spécifique à la Nouvelle-Calédonie. La population amérindienne, celle de ce que l'on appelle désormais l'Amérique latine, en a été l'une des victimes puisqu'elle a disparu à 90%. Dans l'ensemble des archipels océaniques, on retrouve des situations proches ou semblables. A propos des îles Marquises, le démographe Jean-Louis Rallu évoque une disparition de 80% de la population en raison de ce choc épidémiologique.

Il est difficile d'apprécier le phénomène en Nouvelle-Calédonie car les recensements précis n'ont débuté qu'à la fin du XIX^e, début du XX^e siècle. Si on s'en tient aux estimations de Cook, l'archipel calédonien comptait alors 50 000 habitants. L'archéologue Christophe Sand, dans la conclusion de sa thèse, pense que ce chiffre peut être doublé si on considère le nombre important d'anciens emplacements de cases ou tertres et de vestiges horticoles comme les billons d'ignames ou de tarodières fossiles.

En 1921, le recensement faisait état d'une population kanak d'environ 21 000 habitants et c'est le moment où les chiffres ont été les plus bas.

Le Pays : Quelles ont été les grandes épidémies en Nouvelle-Calédonie à travers l'histoire ? Certaines ont-elles été plus marquantes que d'autres ?

CT : Tout le XIX^e siècle a été émaillé d'épidémies, dont certaines vont se transformer en pandémies que l'on va cerner, avec le temps, de mieux en mieux. Au début de la colonisation, Eugène Vieillard, chirurgien de marine ou encore Émile Delplanche, qui était naturaliste, ont tenté de faire un bilan de la situation épidémiologique mais aussi pathologique. Il leur a souvent été difficile de distinguer ce qui relevait des maladies dont la population souffrait de manière courante et les pandémies importées. Certains, par exemple, notent la présence de la phtisie ou tuberculose pulmonaire de manière endémique. D'autres considèrent que c'est une maladie importée. Il en va de même pour la lèpre. France Girard, auteur d'un livre sur l'histoire de l'hôpital Gaston Bourret, indique que des sources signalent des



Pendant quatre ans de 2015 à 2019, l'historienne Christiane Terrier a animé une émission hebdomadaire intitulée *Terre d'histoire(s) et de partage(s)* sur la télévision de service public.

cas de lèpre dès les premiers contacts, du temps des explorateurs. D'autres disent que la lèpre a été apportée consécutivement à la présence européenne. Quelles sont les maladies qui ont été importées et celles qui étaient déjà présentes ? Il n'est pas toujours facile de répondre à la question.

Des témoignages écrits existent sur un certain nombre d'épidémies qui ont frappé la Nouvelle-Calédonie, comme la typhoïde en 1863, ou la lèpre en 1865. Il y a aussi eu un cas de variole. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, il y a eu plusieurs épisodes de peste : en 1899, 1901, 1902... La dernière en 1912. Lors de ces épisodes, des mesures de confinement ont été prises. Il s'agissait d'isoler certains quartiers de la ville de Nouméa, notamment les quartiers proches du port. Car la maladie était transportée par les rats qui arrivaient des bateaux qui avaient transité par l'Asie du Sud-Est. Il existe des photos de bagnards en train d'installer des barrières pour confiner certains quartiers...

En 1917-1918, la pandémie mondiale de grippe espagnole a touché la Nouvelle-Calédonie. Selon France Girard, il y aurait eu, en Nouvelle-Calédonie, un nombre important de victimes.



A Nouméa pendant la peste bubonique en janvier 1900, des palissades ont été érigées pour isoler certains quartiers près du port.
(Archives de Nouvelle-Calédonie, collection Serge Kakou, album Henri Rime 148 FI 2-175)

Le Pays : La population calédonienne a augmenté à partir de 1921, est-ce le résultat de la fin des grandes pandémies ?

CT : Après cet épisode de grippe espagnole, les grandes épidémies disparaissent. Après le recensement de 1921, on observe une reprise de la démographie kanak qui s'affirme progressivement durant l'entre-deux-guerres. Cette absence de grandes épidémies est certainement à mettre en relation avec l'amélioration générale de l'encadrement médical venant tant des pouvoirs publics que des missions. L'action des missions se doit d'être signalée tant du côté des catholiques que des protestants. Ainsi, des religieuses vont jouer le rôle d'infirmières, notamment dans les léproseries.

Les missionnaires, comme les médecins dits « de colonisation » mais aussi les enseignants insistent sur l'hygiène. Les travaux de Pasteur avaient mis en évidence l'existence des microbes. Tous ont été des relais de ce que l'on appelle désormais « la révolution hygiéniste ». Le relais se faisait aussi par le biais des écoles, avec d'importantes campagnes de sensibilisation à l'hygiène. A Nouméa, un Comité d'hygiène a été créé en 1921

et d'autres commissions municipales de l'intérieur vont bientôt l'imiter. Le docteur Tivollier rédige et fait traduire en drehu un « *manuel d'hygiène* » à cet effet.

La mise en place d'un réseau de médecins de la colonisation, assistés d'infirmiers ou d'infirmières du pays dévoués et très expérimentés, va également jouer un rôle important. Le projet était qu'il y aurait désormais un médecin dans chaque centre de colonisation avec la consigne de soigner non seulement la population européenne, mais aussi les Kanak. Certains vont le faire avec dévouement. Mais, avant la Seconde Guerre mondiale, le nombre de médecins mais aussi de structures de santé restent notablement insuffisants. Leur absence est cependant suppléée par ces infirmiers et infirmières, souvent formés sur le tas, précédemment évoqués.

La reprise de la démographie dans la population kanak est aussi liée à une lente restructuration de la société kanak après le choc de la mise en place de la colonisation durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Les nouvelles générations de la 1^{ère} moitié du XX^e siècle n'ont, elles, connu que le système colonial, elles vont en partie s'y adapter. Pour autant, la situation

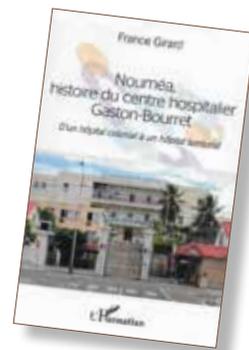
n'était pas idyllique. La grande maladie de cet entre-deux-guerres, que rien ne semblait devoir entraver, était la lèpre. C'est l'introduction des sulfones lors de la présence américaine puis l'action de l'association créée par Raoul Follereau qui va permettre d'éradiquer progressivement cette maladie.

Le Pays : Et après la Seconde Guerre mondiale ?

CT : La couverture médicale ne va cesser de progresser. Après la guerre, la priorité a été d'installer un dispensaire par village de brousse avec, au moins, un médecin. Les équipements des hôpitaux se sont considérablement améliorés. La couverture maladie s'est généralisée. Une politique de protection maternelle et infantile a été lancée. Une école d'infirmières a été créée. Beaucoup de campagnes de vaccinations systématiques mais aussi d'informations ont été conduites pour, par exemple, inciter les femmes à accoucher dans les dispensaires, pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, pour favoriser l'hygiène bucco-dentaire, pour lutter contre le diabète et l'obésité. Mais aussi pour combattre l'alcool... hélas, sans grand succès ! ■

Tuberculose, lèpre, peste...

Auteur d'un ouvrage sur l'histoire du centre hospitalier Gaston Bourret, France Girard évoque également dans son livre les différentes épidémies qui ont touché la Nouvelle-Calédonie. Extraits.



Selon France Girard, les premiers cas de syphilis et d'intoxication alcoolique chronique apparaissent quasi immédiatement après l'implantation de premières populations venues de l'extérieur. Une épidémie de typhoïde marque l'année 1863, la lèpre dès 1865, la dengue en 1883, un cas unique de variole est recensé en 1887, la peste à partir de 1899, le bérubéri en 1891, et la grippe espagnole en 1921.

Tuberculose

En 1863, Eugène Vieillard et Emile Delplanche confirment la présence de « dysenterie, de bronchites, de phtisie pulmonaire. Pour eux, les causes sont dues à « l'état complet de nudité de la population locale, à la fraîcheur des nuits et aussi à leur mode de nourriture... »

En 1878, soit près de vingt ans après les observations du médecin de marine Eugène Vieillard et du naturaliste Émile Delplanche, la phtisie pulmonaire, c'est-à-dire la tuberculose, continue de faire des ravages.

« Le docteur Schirmer explique sa propagation. D'abord concentrée sur la côte est où « elle a été amenée par des Polynésiens, eux-mêmes contaminés par des Malais », la tuberculose s'étend

partout. Le vecteur le plus important est celui du bagne. « Chaque convoi de condamnés... » véhicule « l'arrivée régulière de colonies microbiennes de toute nature. » A leur libération, les forçats contagieux s'éparpillent dans le pays. Les médecins et chirurgiens de l'hôpital sonnent un premier cri d'alarme auprès des autorités, dénonçant vertement l'absence de contrôle sanitaire et le danger de contamination. »

Lèpre

« La lèpre semble être apparue dès 1865, mais uniquement dans le nord. Ce que confirment les journaux de bord de James Cook dont les médecins militaires, descendus à terre, en reconnaissent les caractéristiques lorsqu'ils découvrent la terre calédonienne en 1774. Mais leurs constats à l'époque s'arrêtent là. Ce n'est qu'un siècle plus tard, quand le territoire est colonisé et que le fléau est profondément enraciné qu'il fait officiellement parler de lui. (...)

« Lorsque la lèpre est prise en compte sur le territoire, les moyens thérapeutiques mis en œuvre à l'hôpital sont particulièrement limités et se résument à l'huile de « chaulmoogra gynocardiée ». (...) Les médecins s'emploient d'ailleurs à dénoncer l'inefficacité du produit, sans pour autant savoir comment et par quoi le remplacer. L'opinion étant d'avis de déplacer les malades contagieux le plus loin possible, pour éviter tout risque de propagation, une léproserie est ouverte sur l'île aux Chèvres. Un an plus tard, en 1890, le conseil général décide le 16 mai 1892 d'isoler les Européens et Indigènes atteints dans une autre léproserie située très loin, au nord, sur l'île Art, dans la baie d'Ouala (à Bélep). »

Lors de l'épidémie de peste, des bagnards étaient mobilisés dans la construction d'un mur à Nouméa.

(Photo association « Témoignage d'un passé »)

Peste

« La peste, vraisemblablement importée de Sydney via les Indes par les sacs de jute contaminés de Calcutta ou via l'Indochine par du riz non désinfecté de Saïgon, pointe son nez en novembre 1899 dans le « quartier de la Moselle ». (...) Immédiatement, les miséreux sont mis en quarantaine sur l'île Sainte-Marie, tandis que l'hôpital indigène de l'Orphelinat affecté jusque-là aux lépreux est déclaré lazaret des pestiférés. (...) Les mesures prises pour la ville sont draconiennes. On décide par arrêté d'installer une barrière en tôle partant de la rue de la République, coupant la place du marché en diagonale afin d'isoler le « quartier Bourély » et les bords contaminés de la baie de la Moselle.

Partout où un cas est avéré, le pâtre de maisons est cerné par un mur en tôle. Tout le quartier de la Vallée du Tir est isolé. Tout poulailler est désormais interdit. Aucun colporteur de brousse n'est autorisé à pénétrer dans le périmètre urbain. On ne trouve plus rien à manger... Quand enfin, le 29 décembre 1912, l'épidémie de peste est déclarée virtuellement terminée après 98 jours de terreur, la population sort de sa léthargie. »

Grippe espagnole

Dans un entretien accordé récemment au quotidien local, France Girard a ces mots à propos de la grippe espagnole :

« En 1921, presque toute la population de Nouméa, soit environ 10 000 personnes, est atteinte par la grippe espagnole. On parle de 50 % de la population européenne et de 95 % de la population kanak, touchées par la pandémie. La grippe espagnole est sans conteste la plus meurtrière jusqu'ici connue recensée au plan international. Elle n'aura pas non plus épargné la colonie. » ■



Pour
BORA BORA
BIENVENUE À PÛM !
(Poum)

Pour l'
AUSTRALIE
BIENVENUE À PWËBUU !
(Pouembout)



Pour le
COSTA RICA
BIENVENUE À POMBËI !
(Pombei)

Pour la
NOUVELLE-ZÉLANDE
BIENVENUE À WEGOËA !
(Ouégoa)



NE PERDEZ PAS LE NORD



Samuel Gorohouna

« Les impacts du Covid-19 ne sont pas encore totalement connus »

Économiste et maître de conférence à l'Université, responsable de l'antenne de l'UNC à Kohnhê, Samuel Gorohouna nous livre ses réflexions sur les conséquences de la crise liée à la pandémie de Covid-19.



Maître de conférence à l'UNC, Samuel Gorohouna, économiste, apporte son éclairage sur l'après Covid-19.

Le Pays : *La crise du Covid-19 a brutalement secoué l'économie mondiale. Des initiatives se sont multipliées ici ou là pour s'adapter au changement. Quelles sont les perspectives positives que vous entrevoiez pour « le monde d'après » ?*

Samuel Gorohouna : Il est vrai que la pandémie du Covid-19 a plongé l'économie mondiale dans une récession dont les impacts ne sont pas encore totalement connus. Pour amor-

tir la crise et relancer les économies, les États et les banques centrales sont en train d'injecter d'immenses quantités d'argent.

Mais s'il faut rechercher des perspectives positives pour le « monde d'après », il me semble que beaucoup ont compris que cette crise est une manifestation de la pression que l'humanité exerce sur l'environnement. Des virus qui étaient chez certaines espèces depuis très longtemps (Ebola, Covid-19) arrivent chez les humains du fait de notre impact important sur la nature. Il y a donc une prise de conscience que « le monde d'après » devra mieux préserver l'environnement. Par ailleurs, beaucoup de pays se sont rendus compte d'une certaine dépendance ou vulnérabilité vis-à-vis du reste du monde, parce que beaucoup de produits sont fabriqués ailleurs, notamment en Chine.

Le Pays : *Des productions pharmaceutiques et de produits sanitaires comme les masques par exemple ?*

SG : C'est le cas effectivement des masques, ou de certains médicaments. La « guerre des masques » à laquelle se sont livrées les nations les plus riches de la planète a forcément interrogé le modèle de capitalisme dans lequel nous vivons. Alors que par le passé, il y a eu de nombreuses délocalisations de l'Europe ou des États-Unis vers la Chine, il y aura sans doute désormais une relocalisation de certaines activités jugées sensibles ou stratégiques.

Le Pays : *Et en matière d'autonomie alimentaire ?*

SG : C'est le cas aussi de l'agricul-

ture. Quand les transports de marchandises deviennent impossibles ou très difficiles, on se rend compte de l'importance de la production locale et donc d'une relative autonomie alimentaire. En Nouvelle-Calédonie, selon les chiffres de l'ISEE, nous sommes à 49% d'autosuffisance alimentaire. Nous sommes donc très loin d'avoir une autonomie en la matière. Il s'agit donc d'un secteur qui devrait se développer plus.

Il faut noter tout de même que c'est un secteur qui reçoit déjà beaucoup de subventions depuis de nombreuses années avec un résultat qui peut interroger, notamment quand on le compare avec la production non subventionnée de l'agriculture en tribu. Une étude sur cette agriculture en tribu a été réalisée par l'IAC. Au vu de la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, la marge de progression en faveur d'une autonomie alimentaire pourrait ainsi se trouver du côté de cette agriculture non subventionnée.

Le Pays : *Comment pensez-vous que pourra être financé l'important endettement dans lequel va se trouver la Nouvelle-Calédonie comme les États du monde entier ?*

SG : Il est utile d'expliquer en premier lieu que dans une telle situation de crise, une politique d'austérité ne serait pas forcément la meilleure solution, le cas récent de la Grèce l'a montré. C'est la raison pour laquelle face au Covid-19, de nombreux États dans le monde s'endettent pour pouvoir d'abord amortir la crise, puis relancer l'économie. Je rappellerai que depuis la crise de 2007-2008, les États s'étaient déjà fortement endet-



« Quand les transports de marchandises deviennent très difficiles, on se rend compte de l'importance de la production locale et donc d'une relative autonomie alimentaire » souligne l'économiste, rappelant l'importance de l'agriculture non marchande.

tés, ce qui explique qu'avant l'irruption du Covid-19, la France était déjà endettée à 100% de son PIB, l'Italie à 134% de son PIB etc.

La difficulté aujourd'hui, c'est que les États s'étaient déjà endettés fortement avant le Covid-19 et qu'ils doivent le faire encore davantage aujourd'hui. Ce qui peut laisser dubitatif quant à la soutenabilité d'une telle trajectoire des économies concernées... Toujours est-il que les États, en fonction de leur crédibilité, ne sont pas considérés comme pouvant faire défaut. Donc sur les marchés, ces États trouvent toujours des agents qui se disent que c'est plus sûr de prêter leur argent aux États (parfois à perte si les taux d'intérêt sont négatifs), qu'à d'autres acteurs économiques.

Le remboursement sur le long terme devrait pouvoir se faire parce que les États sont censés exister pour longtemps, donc les générations futures pourraient aussi participer au remboursement de la dette actuelle. D'autre part, le retour à la croissance économique devrait permettre d'avoir plus de recettes fiscales. Cette croissance devrait également permettre aux États de relancer les ré-

formes entamées précédemment sur la réduction des dépenses publiques, ce qui leur donnerait des marges supplémentaires pour les remboursements. On peut, encore une fois, s'interroger sur la soutenabilité d'une telle trajectoire... C'est la raison pour laquelle il y a une demande de plus en plus forte pour que la relance économique soit verte. Le raisonnement étant le suivant : puisqu'avec des dettes importantes on impose aux générations futures de payer pour maintenir le niveau de vie actuel, il serait logique que, dans le cadre de la relance économique, cette dette soit utilisée pour des activités qui préservent l'environnement au bénéfice de ces futures générations.

Le Pays : Pensez-vous qu'après cette crise, un retour du choix de la globalisation puisse être de mise ?

SG : Il y avait, avant la crise du Covid-19, des interrogations sur les bienfaits de la mondialisation ou de la globalisation. C'était le cas pour les salariés avec les séries de délocalisations. Mais cette réflexion concernait aussi les États eux-mêmes du fait de la concurrence qui peut être

rude en matière fiscale, de protection sociale ou de commerce. TD-Donald Trump avait déjà lancé les hostilités en taxant des produits, chinois notamment, qui font de la concurrence avec ceux des producteurs américains. La crise du Covid-19 accélère cette tendance à un repli sur soi des États. Les circuits courts ont été plébiscités.

Le Pays : La crise va-t-elle avec un renforcement du protectionnisme et du souverainisme ?

SG : C'est une tendance possible, qui encore une fois existait avant le Covid-19. La crise a accentué l'intérêt des circuits courts, de la production locale, du développement durable, de l'autosuffisance alimentaire, du protectionnisme, du patriotisme économique etc. Mais pour que cette tendance devienne la norme, cela dépendra de la durée de la crise actuelle parce qu'il s'agira d'un changement important de nos modes de vie.

Pour rappel, avec la crise de 2007-2008, beaucoup pensaient qu'on allait changer de modèle parce que le libéralisme était allé trop loin. Puis finalement, on est revenu au monde d'avant la crise. Donc, même si on peut s'interroger sur la soutenabilité des trajectoires économiques basées sur une croissance continue, voire infinie, il ne faut pas exclure que cela se passe de la même façon avec la crise actuelle.

Le Pays : La peur risque-t-elle de devenir un mode de gouvernance ?

SG : Avant la crise du Covid-19, il y avait les attentats terroristes qui orientaient les politiques publiques vers plus de protection et plus de surveillance. Il y a eu de nombreux débats sur la protection de la vie privée et des libertés. La pandémie actuelle renforce peut-être le besoin de surveillance avec les mêmes débats. Les démocraties auxquelles nous étions habitués, avec toutes les libertés et la protection de la vie privée, se sont révélées fragiles. Il faudra trouver le bon équilibre entre les libertés d'un côté et la nécessité de protection et de surveillance de l'autre. ■

Dispensaires

Dau ar (Bélep)	47 75 80
Canala	47 75 60
Hienghène	47 75 00
Kaala Gomen	47 75 70
Koohné	47 72 50
Népoui	47 74 40
Ouégoa	47 74 80
Urgences CHN Pwêêdi Wiimiã	42 66 66
Pwârâriwâ (Ponérihouen)	47 75 30
Pweevo (Pouébo)	47 74 90
Pum (Poum)	47 74 70
Poya	47 74 30
Tuo-cèmuhi (Touho)	47 75 10
Vook (Voh)	47 74 60
Urgence CHN Koumac	42 65 15
Waa-Wi-Luu	47 75 40

Sages-Femmes libérales

Koohné - Logie Karine	42 39 47
Koumac - Raymond Sylvaine	47 53 08
Poindimié - Elodie Marnas	71 49 80

Médecins libéraux

Koohné - Dr Schlumberger	42 33 88
Koohné - Dr Taleb	47 56 00
Koumac - Dr Forcin	47 58 55
Dr Roth-Heitz / Dr Giraud	47 57 58
Pouembout Centre médical Val Nindiah	
Dr Castel-Bawa	47 13 14
Dr Tarpinian cardiologue	47 33 99
Poya - Dr Baecke	42 53 83
Pwêêdi Wiimiã - Dr Genevois	42 36 36
Dr Kiener Sabrina	42 72 18
Voh - Dr Plantegenet Patrice	42 34 32
Waa-Wi-Luu - Dr Nonnon	42 36 00

Infirmiers libéraux

Koohné - Cabinet Carre/Leudet	
	47 35 46 / 78 82 02 / 78 13 14
Thierry Giraud	84 98 10
Pwêêdi Wiimiã (Poindimié)	
	42 33 00 / 42 44 00 / 47 17 97
Waa-Wi-Luu	42 53 02

Dentistes

Cabinet dentaire de Koohné	47 38 88
Koumac	47 67 40 / 47 62 76
Pwêêdi Wiimiã	42 74 14
Pwêbuu	47 36 47

Pharmacies

Hienghène	47 30 30
Kaala Gomen	42 32 00
Koohné	47 21 62
Koumac	47 59 60
Ouégoa	42 78 74
Pouembout (Mutualiste)	47 32 17
Pouembout (Pharmacie de)	41 94 41
Pwêêdi Wiimiã	42 72 66
Pwârâriwâ	42 78 00
Poya	47 10 81
Tuo-cèmuhi	42 80 00
Vook	42 48 01
Waa-Wi-Luu	42 50 50

Kinésithérapeutes

Hienghène	47 14 14
Koohné	47 31 71
Koumac	47 62 47 / 42 70 70
Pwêêdi Wiimiã	42 43 03
Pwârâriwâ	42 70 15
Poya	42 54 16
Tuo-cèmuhi	47 14 14
Vook	47 27 23
Waa-Wi-Luu	42 48 42

Orthophoniste libérale

Pwêbuu - Margaux Cristini	87 58 73
Pwêêdi Wiimiã - Caroline Hermann	54 31 13
Pwêêdi Wiimiã - Marie Haas	91 91 77

Orthoptiste

Koohné - Catherine Devillers	79 84 23
-------------------------------------	----------

Ostéopathe DO

Touho/Poindimié - Sylvain Dorien	47 14 14
---	----------

Psychologue libérale

Koohné - Claude Giraud	85.58.16
-------------------------------	----------

> Santé

Obésité : prévenir dès l'enfance

Avec le changement de mode de vie de la population, la consommation accrue des produits achetés au magasin, la diminution de l'activité physique quotidienne, l'obésité guette les enfants de plus en plus jeunes. Quelques conseils.



Le surpoids peut commencer à tout âge, mais il est plus grave s'il commence chez le très jeune enfant. Un enfant obèse qui n'est pas pris en charge médicalement a toutes les chances d'être toujours obèse à l'âge adulte.

L'obésité est une maladie source de complications graves, qui surviendront plus ou moins rapidement :

- Scoliose (déformation du dos), déviation des genoux, qui sont dues à l'excès de poids supporté par le squelette.
- Diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires qui apparaissent d'autant plus fréquemment qu'il existe des antécédents dans la famille.
- Mauvaise image de soi, parfois dépression, qui peut survenir quand on aborde l'adolescence avec un corps malade, et que l'on souffre du regard des autres.

L'obésité est presque toujours due à un déséquilibre alimentaire : excès de sucres et de graisses dans l'alimentation de tous les jours. Il est quand même nécessaire de consulter un médecin pour qu'il vérifie qu'il n'y a pas de signes évocateurs de certaines maladies, et pour qu'il accompagne l'enfant et sa famille vers la guérison.

Votre enfant grossit trop ? Premiers conseils

Supprimer les boissons sucrées type sodas, sirops et jus. Elles contiennent une grande quantité de sucre. Ne plus en acheter pour ne pas être tenté à la maison. Permettre, par exemple, une petite bouteille par semaine.

Éviter le grignotage. Un enfant fait cinq repas par jour : petit-déjeuner, goûter du matin, repas de midi, goûter de l'après-midi, repas du soir. Il a le droit de bien manger à chaque repas, mais il faut éviter qu'il aille « picorer » (du pain, des gâteaux, du riz) entre les repas. Les gâteaux salés, chips etc ne doivent être donnés que de façon occasionnelle. Surtout pas tous les jours !

Faire du sport, car le corps a besoin de bouger, de dépenser des calories et de se muscler : marche à pied, football, vélo... Le paysage calédonien est propice à plein d'activités physiques.

Encourager son enfant, car changer ses habitudes alimentaires, ce n'est pas facile. Le meilleur moyen est d'adopter ces conseils pour toute la famille ! ■

Rubrique réalisée par Dr Valérie Armbruster, pédiatre du Centre mère-enfant Pwêêdi Wiimiã (Poindimié)

Solitude, détresse, souffrance ?
Vous n'êtes plus seul-e
Parlons-en



Un.e professionnel.le à votre disposition 7/7j
du lundi au samedi : de 9 h à 1 h du matin
le dimanche : de 9 h à 13 h et de 17 h à 1 h du matin

Numéro gratuit
05 30 30





(Crédit photo Centre culturel Goa Ma Bwarhat)

Pour relancer la dynamique autour du tissage et de la vannerie, le centre culturel Goa Ma Bwarhat à Hienghène a organisé une résidence au cours du mois de mai, animée par deux tresseuses de Pweevo (Pouébo), Scolastique Boiguivie et Patricia Teimbout autour de la natte de bonjour et des décorations en fibres naturelles.



Une résidence autour de la vannerie

Dans certaines cultures, le tressage est une activité des hommes. Angelo Fidiespas, chargé d'actions du centre culturel, a fait la preuve de sa dextérité.





Patricia Teimbout, venue de Pweevo, a l'habitude d'enseigner le tressage.



(Photo Christine Accarier)



Scolastique Boiguivie, qui animait la résidence, fait partie des femmes de l'aire Hoot Ma Whaap qui ont travaillé sur le renouveau de la natte de bonjour.



Victor Poiba, de la tribu d'Amoa à Tuo cèmuhi (Touho), fait partie des 19 éleveurs qui travaillent actuellement avec le GIE Merü.

Des poulets élevés en plein air sur la côte Est

L'élevage de poulet fermier a repris depuis peu sur la côte Est avec le GIE Merü. Visite à Pwêdi Wiimîâ (Poindimié) et Tuo cèmuhi (Touho), du couvoir à l'abattoir en passant par l'un des dix-neuf élevages en tribu. Les poulets élevés en plein air sont commercialisés sous le label « *certifié authentique* ».

Mardi 7h30 du matin : au couvoir de la tribu de Wagap, Marie-Solange Lepeu a regroupé les poussins nés la veille après 18 jours dans l'incubateur et 3 jours dans l'éclosoir. Olivier Vilain, le vétérinaire de la province Nord sur la côte Est, vaccine généralement les poussins d'un jour qui vont être répartis dans les heures qui suivent dans les différents élevages. Mais ce jour-là, les doses de vaccin ne sont pas arrivées, les vols depuis la métropole étant restreints en raison de la crise sanitaire. Le vétérinaire ne peut réaliser que l'un des deux traitements habituels. « *Les produits vétérinaires ne semblent pas*

être une priorité » regrette Olivier Vilain.

Après l'arrêt de l'activité du GIE Merü en septembre 2018, Marie-Solange Lepeu, plus connue sous le prénom d'Andy, a dû faire venir de nouveaux reproducteurs au moment du redémarrage. Elle a commandé en métropole des poussins d'un jour, 400 femelles et 60 mâles des mêmes souches que précédemment : une souche désignée par un code pour les femelles et des « *cou nu rouge* » pour les mâles. C'est le croisement de ces deux races qui donne les caractéristiques des poulets commercialisés par le GIE Merü.

Les reproducteurs sont arrivés en

avril 2019, ils ont passé un mois dans une « *poussinière* ». Il a fallu attendre quelques mois avant que les jeunes poulettes commencent à pondre. En principe, de nouveaux reproducteurs doivent arriver tous les six mois. « *Au bout d'une année, la production d'œufs d'une poule diminue... On ne les garde pas au-delà de ce délai.* » Il ne faut pas non plus que les poules soient trop grasses pour un rendement optimal. Pour cette raison, Glenn Sautron, le technicien de la Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) qui accompagne le projet, est venu comme tous les quinze jours avec le vétérinaire. Trente poules sont pesées



Responsable de l'abattoir du GIE Merü pendant quinze années, Pierrot Bull a pris la direction de la structure pour son redémarrage.



Des poussins d'un jour sont livrés depuis le couvoir de la tribu de Wagap jusque chez les éleveurs dans les tribus.

afin d'apprécier leur poids et leur croissance afin d'adapter la quantité d'aliment qui est donnée à l'ensemble des reproducteurs.

Impliquée dans l'aventure du GIE Merü depuis son lancement en 2005, Andy Lepeu a acquis de l'expérience. *« Je vais moi-même chercher les poussins à l'aéroport de Tontouta, ils arrivent par l'avion le vendredi soir. Je prends la route directement de nuit et j'installe les poussins dans la poussinière chauffée à 40° à l'arrivée. »*

Formée en Nouvelle-Zélande

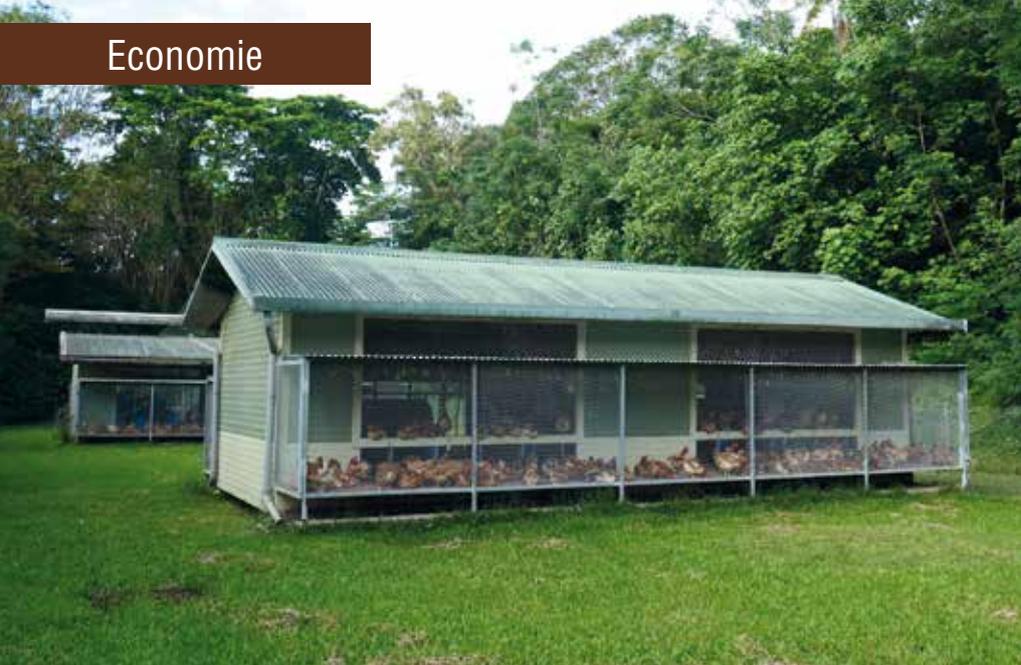
« Ma mère faisait déjà de l'élevage pour la Société avicole calédonienne » raconte la responsable du couvoir. *« Lorsque j'ai fait mes études au lycée agricole de Pouembout, je me suis spécialisée dans l'élevage de poulet. Puis je suis partie faire une formation de six mois en Nouvelle-Zélande grâce à une bourse de la Nouvelle-Zélande avec l'appui de la DDEE et du vétérinaire Olivier Vilain. Ici à Wagap, le terrassement pour le couvoir était déjà prêt. Mon père, Rock Lepeu, qui est décédé il y a*

dix ans, était le chef de Wagap. C'est lui qui m'a installé ici. J'avais commencé toutes les démarches avant de partir en formation en Nouvelle-Zélande. » Plus récemment, Andy Lepeu a passé un mois et demi dans l'Hexagone pour une formation intensive.

Redémarrage

Au sein du GIE Merü, elle est en charge de la commission *« installation »*. Une commission *« suivi des éleveurs »* existe également. *« Il y a une longue liste de gens qui aimeraient se*

lancer. L'idée est de définir des critères pour valider les nouvelles installations. » Pour cette reprise, les premières pontes ont eu lieu en octobre 2019, date à laquelle les premières installations ont été mises en service. *« Certains éleveurs qui travaillaient déjà avec le GIE Merü ont repris leur activité, d'autres ont arrêté. De nouveaux ont pris la relève. Il a fallu remettre en état les arches pour redémarrer avec des bâtiments bien propres »* indique Pierrot Bull. Responsable de l'abattoir pendant quinze ans, celui-ci a pris la direction du GIE Merü depuis la reprise. Le GIE travaille actuellement avec



L'ancien couvoir a repris du service.

19 éleveurs répartis dans les tribus des communes de Pwèédi Wiimîâ (Poindimié) et Tuo cèmuhi (Touho). « *Nous livrons habituellement trois lots de poussins chez chaque éleveur, ce qui représente 300 poulets pour deux arches. Chez quatre éleveurs qui avaient de bons résultats, nous avons installé quatre arches pour six lots de poussins* » explique le directeur par intérim. Les arches sont démontées, nettoyées et déplacées entre deux arrivages de poussins, avec un vide sanitaire de quinze jours. L'activité du GIE devrait progresser, avec l'objectif d'arriver à 31



Marie-Solange Lepeu s'est spécialisée dans l'élevage de poulet pendant ses études au lycée agricole de Pouembout, puis elle est partie en Nouvelle-Zélande pour parfaire sa formation.

producteurs en 2022, indique le directeur. La condition est d'arriver à trouver les marchés pour écouler la production.

Élevés en tribu

Retour au couvoir. Après le départ du vétérinaire, Andy Lepeu a placé les poussins dans des caisses en carton par lots de cent.

Le chauffeur Émile Kotayba est arrivé avec le petit camion à benne du GIE pour charger les cartons sans tarder. Direction Tuo cèmuhi pour la tournée du jour.

Deux fois par mois, le GIE Merü achemine également de l'aliment pour les poussins qui évoluent en plein air. « *Nous avons un dock à Tiéti pour stocker l'aliment. Depuis peu, nous faisons un essai avec un aliment de la société de provende Sica* » précise Pierrot Bull.

La tournée du livreur commence ce jour-là chez Victor Poiba à la tribu d'Amoa à Tuo cèmuhi (Touho). L'ancien entrepreneur en bâtiment avait lancé cette activité en 2012 pour son fils. Son fils étant parti en volontariat international, c'est lui qui a pris le relais dès 2013. Son terrain, proche de la mer et bien arboré est parfaitement adapté à l'élevage de poulets. Il fait d'ailleurs partie de ces éleveurs qui ont quatre arches chez eux. « *Le terrain est sablonneux, même lorsqu'il pleut les poulets sont bien...* » observe l'éleveur qui apprécie ce travail à domicile qui lui laisse du temps pour s'occuper de ses champs



La responsable du couvoir a fait venir des reproducteurs, 400 femelles et 60 mâles qui ont aujourd'hui atteint leur maturité.

et autres activités de la maison.

L'arche a été préparée avec de la sciure toute propre en provenance de la scierie de Bois du Nord à Netchaot (Koohnê), fournie également par le GIE. Émile Kotayba, le livreur, aide l'éleveur à sortir les poussins un à un dans des cartons. Il faut les compter mais aussi leur mettre le bec dans l'eau du petit abreuvoir pour qu'ils puissent ensuite trouver par eux-mêmes la



Les poulets sont élevés en plein air.



L'éleveur valide par sa signature la quantité de poussins d'un jour qui viennent de lui être livrés.



Glenn Sautron, technicien de la DDEE est venu avec le vétérinaire pour peser les reproductrices. Leur poids est surveillé car l'embonpoint réduit leur ponte...



De la sciure est installée dans l'arche, avec une lampe pour maintenir les poussins au chaud.



Certains poussins se précipitent sur la nourriture.



En sortant un à un les poussins du carton, le livreur leur montre comment se désaltérer en leur trempant le bec dans l'abreuvoir.

façon de se désaltérer. Une lampe est accrochée dans l'arche pour éviter un coup de froid aux poussins qui restent fragiles pendant les premiers jours.

Un peu plus loin, dans une autre arche, les poulets de neuf semaines s'égaient sous les arbres. « *A neuf semaines, on pèse neuf mâles et neuf femelles* » explique Victor Poiba. « *Il faut compter douze semaines d'élevage pour obtenir un poulet de 2 kilos.* » Les poulets sont alors transportés par le GIE Merü jusqu'à l'abattoir qui lui appartient à la tribu de Nessapoué à Pwèèdi Wiimîâ (Poindimié).

Un abattoir agrandi et modernisé

« *L'activité s'est arrêtée en raison de la baisse des subventions provinciales* » explique Pierrot Bull. « *Mais nous avons reçu des fonds pour agrandir et rénover l'abattoir, ainsi que du matériel de surgélation. La province Nord était attachée au fait de relancer la filière.* » Les abords du bâtiment ont été goudronnés, les installations de froid

ont été remplacées... « *Nous avons débuté les travaux en mars 2019, il a fallu commander la centrale de froid en métropole.* »

Dans l'abattoir, le personnel qui était en poste auparavant, a repris l'activité. Ils sont aujourd'hui cinq à travailler dans la structure, pour deux jours d'abattage et deux jours de découpe chaque semaine. « *Nous avons commencé à 600 poulets par semaine en début d'année, pour arriver à 750 au mois de mai* » indique Pierrot Bull.

Les alentours des bâtiments, qui ont été agrandis, ont été goudronnés, un système de traitement des eaux a été installé. Le réseau électrique arrive désormais jusqu'à l'abattoir et l'ancien groupe électrogène reste aujourd'hui en secours.

« *La liste des personnes qui voudraient s'installer comme éleveurs est longue, mais tout dépend de la commercialisation, si nous arrivons à capter de nouveaux marchés...* » poursuit le directeur. Un commercial approvisionne régulièrement les

grandes surfaces à Nouméa.

Le modèle du GIE Merü vise à répartir la richesse entre plusieurs acteurs d'une filière, dans une zone géographique définie.

Avec un label « *certifié authentique* », le GIE Merü entend jouer sur la qualité de son poulet élevé en plein air. Plus cher que le poulet d'importation congelé certes, mais tellement meilleur pour la santé... ■

Contacts :

Commercial : Tél. : 76 32 34

Direction : Tél. : 76 32 02



L'abattoir du GIE Merü se trouve à la tribu de Nessapoué, à Pwêédi Wiimîâ.



Actuellement, 750 poulets sont conditionnés chaque semaine dans l'abattoir du GIE Merü.

Cinq personnes
travaillent à
l'abattoir.



Les magazines du samedi, à 19h sur



En replay sur  caledonia.nc

n°10  n°22  n°17 



En plus des paniers, Carole Rostan propose de plus en plus de produits. Elle a agrandi son rayon de vrac depuis son déménagement début mai.



« Les Paniers de Maënéa » se trouvent dans le container jaune situé à côté du Container café, sur les hauteurs entre Koohné et Pouembout.



Les fruits et légumes sont également vendus au détail.

Les paniers de fruits et légumes ont du succès !

Depuis 2017 à Koohné, Carole Rostan des « *Paniers de Maënéa* » se procure des fruits et légumes cultivés de manière responsable auprès des producteurs locaux, qu'elle commercialise notamment sous la forme de « *paniers* ». Pendant la période de confinement, la demande a explosé !

C'est parce qu'elle avait l'habitude d'acheter elle-même des produits issus de « *l'agriculture responsable* » à Nouméa que Carole Rostan, alors maman au foyer, a eu l'idée de lancer la vente de « *paniers* » de fruits et légumes en arrivant dans le Nord. « *J'en cherchais pour ma famille, alors je me suis dit pourquoi ne pas faire venir des produits pour tout le monde ! Au départ, mes fournisseurs étaient plutôt dans le Sud.* » Un petit sondage sur les réseaux sociaux dans la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout) l'a rapidement convaincue de la pertinence de son initiative. « *J'ai eu 80 réponses, c'était plus que satisfaisant. Dès la première semaine, j'ai livré 60 paniers. Je commandais aux producteurs en fonction des commandes que j'avais moi-même. Dès le départ, j'ai pris un local pour garder les légumes au frais.* » Les commandes prises entre le samedi et le lundi étaient à récupérer le jeudi et le vendredi suivant. « *J'ai bénéficié d'un petit prêt de l'Adie pour*

acheter les premiers cageots en plastique et la balance, pour payer la caution et le premier loyer... »

Le réseau Repair (Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable) lui a permis de se constituer son propre réseau de fournisseurs. « *Nous allons chercher des produits de La Foa à Koumac. Pour les bananes, qui sont des fruits très demandés toute l'année, je m'approvisionne encore au Mont-Dore, mais je suis aujourd'hui en contact avec des producteurs du Nord... Il nous faut de la régularité.* »

Vente au détail

Au fur et à mesure du temps, les horaires du local ont évolué pour devenir une véritable boutique où il est aussi possible d'acheter des fruits et légumes au détail. Et beaucoup d'autres produits. « *Au fur et à mesure des demandes des clients, j'ai diversifié l'offre : miel, confiture, produits d'en-*

retien, et depuis peu lait et yaourts de Sarraméa. Les œufs viennent de Farino ou de Pouembout, je n'en ai jamais suffisamment. »

Le rayon d'alimentation en vrac s'est aussi étoffé, surtout depuis que l'enseigne a déménagé dans un container jaune citron, situé sur les hauteurs entre Koohné et Pouembout, à côté du Container café. Prévu initialement début avril, le changement de local a été repoussé à début mai en raison du confinement. Une période durant laquelle les Paniers de Maënéa n'ont pas chômé. « *J'avais prévu que je privilégierais les paniers. J'ai eu 150 commandes chaque semaine ! Cela demande beaucoup de temps de préparation...* » 100% local, de saison, responsable, de qualité : c'est le concept des Paniers de Maënéa. ■

<https://www.lespaniersmaenea.com/>
<https://www.facebook.com/groups/lespaniersmaenea/>
Tél. : 94.14.00



L'an passé, le trail organisé par le district UNSS de Houailou avait connu du succès. L'édition 2020 prévue le 29 avril a été annulée en raison du confinement. (Photo Pascal Barthe UNSS)

UNSS : le sport scolaire à la portée de tous

Amener les élèves des établissements scolaires à se rencontrer, favoriser la pratique sportive pour une meilleure santé et plus de vivre ensemble, apprendre à assumer des responsabilités : l'UNSS-NC, à travers les associations sportives qui existent dans tous les collèges et lycées, porte des valeurs d'éducation et de citoyenneté. En province Nord, la structure est organisée en quatre districts avec, dans chacun, un coordonnateur.

Le district UNSS de Houailou devait organiser le 29 avril la deuxième édition de son trail, une course en montagne à laquelle étaient conviés tous les licenciés UNSS des districts de Houailou et de Poindimié. Mais le confinement a contraint à annuler la manifestation. « *Faire se rencontrer les établissements, les faire sortir de leurs murs, c'est vraiment le fondement de l'UNSS. L'objectif est de favoriser le vivre ensemble mais aussi d'amener les élèves à vivre la citoyenneté en assurant le rôle de jeune officiel, comme capitaine d'équipe, comme arbitre, comme coach ...* » souligne Pascal Barthe. Enseignant en EPS au collège de Wani à

Waa Wi Luu (Houailou), celui-ci assure également la coordination du district UNSS de Houailou, avec les associations sportives des deux collèges et des deux lycées implantés dans la commune. Dans chaque collège, chaque lycée du Nord comme dans l'ensemble du pays, tout professeur d'EPS doit trois heures de son service hebdomadaire à l'encadrement des activités de l'association sportive de son établissement, dans le cadre de l'UNSS.

Le rôle du coordonnateur est notamment d'établir un calendrier annuel des rencontres, des rencontres qui se tiennent au sein de chacun des districts, puis entre les districts. Les

meilleurs participent aux finales territoriales.

Faciliter l'accès à une licence sportive

A Waa Wi Luu (Houailou), l'offre d'activité sportive en club est limitée. L'UNSS délivre ainsi des licences à un pourcentage important de la population scolaire. La structure facilite l'accès à une licence sportive en demandant une simple autorisation parentale. Le certificat médical n'est exigé que pour les élèves des sections sportives qui existent dans certains établissements. Le collège de Wani



Chaque année au mois d'octobre au stade Yoshida de Koohnê, l'UNSS organise un grand challenge d'athlétisme. (Photo Fabrice Jainin UNSS)

de Waa Wi Luu (Houaïlou) possède ainsi une section sportive voile. « *Le collège participe aux rencontres « Naviguons ensemble » qui se tiennent presque une fois par mois successivement dans les différentes bases nautiques en province Nord sous l'égide du Comité provincial nord de voile. Cela permet aussi de préparer les élèves pour le Trophée des jeunes marins.* »

Le choix de disciplines proposé tient compte des envies des élèves. « *Le football est très prisé, par les garçons comme par les filles. Les filles apprécient le volley. Nous proposons aussi des sports que les élèves découvrent. Nous avons ainsi mis en place depuis peu le rugby. La Ligue calédonienne a organisé des journées ponctuelles d'initiation au touch rugby à Pouembout et à Poindimié.* » Le début d'année à Waa Wi Luu est généralement dédié aux sports collectifs. Puis c'est la préparation du cross, avec la participation à des trails. Après le mois d'août, les entraînements sont orientés vers le futsal et l'athlétisme, dans la perspective pour cette dernière discipline, de la journée d'athlétisme organisée en province Nord en octobre, avant les finales territoriales.

L'attrait des trails

Les trails suscitent l'engouement. Fabrice Jainin le constate depuis deux ou trois ans. Enseignant au lycée Antoine Kela de Poindimié, il est le coordonnateur UNSS pour le district de Poindimié, qui comprend les établissements de Hienghène à Ponérihouen.

L'an dernier, la course organisée au parc des Grandes fougères, du côté de La Foa, a réuni quelques 800 jeunes licenciés de l'UNSS. Pour des raisons de sécurité, il a désormais été décidé à l'avenir de limiter le nombre de participants à 400, en favorisant les benjamins et benjamines. Le trail de La Foa sera-t-il maintenu cette année début juin selon la date prévue ? La réponse reste encore incertaine.

Les entraînements des associations sportives se déroulent généralement le mercredi après-midi et parfois en fin d'après-midi. Les compétitions ont lieu le mercredi.

En plus du calendrier sportif du district, le coordonnateur a la charge d'organiser les transports, d'assurer la communication et de jouer l'intermédiaire entre les associations sportives et l'UNSS. « *Nous gérons également un budget, budget qui est consacré à 95% au financement des transports lors des rencontres.* » La baisse des financements depuis trois ans limite le nombre de tournois organisés.

Dans le district de Poindimié comme dans les autres, les disciplines sont proposées en fonction des demandes des élèves. Le football, le futsal et le volley-ball tiennent le haut du tableau.

Des jeunes officiels

Le collège de Hienghène anime une section voile. Il est aussi possible de faire de la voile à Poindimié. « *La province Nord octroie chaque année une*



L'athlétisme fait partie des disciplines proposées. Jusqu'à l'année dernière, le collège de la Felp à Tiéta (Voh) proposait une section sportive athlétisme (Photo Renaud Boudiaf UNSS)



L'une de spécificités de l'UNSS est la formation de jeunes officiels qui assurent l'organisation des rencontres, l'arbitrage et le jury. (Photo Fabrice Jainin UNSS)



Le football a toujours la cote, chez les garçons mais aussi les filles. (Photo UNSS)



En plus des jeunes officiels, l'UNSS forme également des jeunes secouristes ainsi qu'un « green patrouille » destinée à trier les plastiques et à protéger l'environnement.



Quelques districts proposent du va'a. Ici une rencontre en 2019 sur le plan d'eau de Koumac.

subvention à l'UNSS pour l'organisation du Trophée Ludic qui prépare au Trophée des jeunes marins. » En mer, l'association sportive du lycée Antoine Kela propose également du va'a. Une discipline qui est précisément la spécialité de Fabrice Jainin. « Nous avions prévu de participer à la Aimeho Race, la plus grande compétition de va'a à Tahiti.

Un peu d'histoire

1890 : la circulaire Léon Bourgeois, du nom d'un futur Prix Nobel de la Paix en 1920, permet la création d'associations sportives scolaires pour la pratique du sport, à l'initiative des élèves.

1939 : en France, on compte près de 600 associations sportives dans les établissements scolaires avec 20 000 licenciés et quelques 600 enseignants impliqués.

1945 : Dans le contexte de l'après-guerre, l'État fait le choix politique de renforcer le sport scolaire en l'institutionnalisant. L'ordonnance du 12 octobre 1945 rend obligatoire la création d'une association sportive présidée par le chef d'établissement dans tous les établissements du second degré.

1950 : le décret du 25 mai prévoit que chaque enseignant d'EPS devra trois heures de son service hebdomadaire à l'encadrement des activités de l'association sportive de son établissement.

1956 : en Nouvelle-Calédonie, le 27 juillet 1956, est constituée une association dite Office du sport scolaire et universitaire (OSSU), qui devient ASSU en 1969 puis UNSS-NC en 1979 (Union nationale du sport scolaire).

ti. Notre participation a été repoussée à l'année prochaine. »

La formation des jeunes officiels est également l'une des priorités de l'UNSS : arbitrage, coaching, aide à l'organisation... Certains élèves peuvent même s'investir en tant que photographe reporter. « Lors des compétitions, chaque équipe doit fournir de jeunes officiels. Ce sont eux qui assurent l'organisation. Les adultes sont là pour superviser. Les jeunes officiels sont évalués et le meilleur est récompensé. »

L'existence des jeunes officiels est précisément l'une des raisons d'être de l'UNSS selon Renaud Boudiaf, professeur de sport au collège de la Felp à la tribu de Tiéta à Vook (Voh) depuis vingt-deux ans. « La responsabilisation des jeunes est essentielle. La formation des jeunes officiels peut inciter les jeunes à devenir plus tard des dirigeants de club. » L'enseignant est très impliqué au sein de l'association sportive du collège. La coordination du district de Koné lui a été confiée depuis 2007, avec une interruption de deux années où Joseph Alaimo, enseignant au collège de Koohné a pris le relais.

Innovation

L'enthousiasme d'ancien sportif de haut niveau en judo de Renaud Boudiaf a contribué au développement de l'association sportive du collège et au déploiement de nouvelles disciplines sportives dans l'établissement, au-delà du football et du volley. L'athlétisme

a fait son entrée, mais aussi le handball, le rugby... L'innovation est également l'un des moteurs de l'UNSS. « Dans les premières années, nous avons remporté plusieurs victoires. Nous avons encore été champions territoriaux en 2016, 2017 et 2018. »

Au collège de Tiéta, 83% des élèves étaient licenciés à l'UNSS en 2019, soit 120 élèves sur 150.

Le district UNSS de Koné s'étend du lycée de Pouembout, aux deux collèges de Koohné jusqu'au collège de Tiéta, soit quatre établissements.

L'activité de l'UNSS est orientée vers plusieurs axes : la pratique du sport santé en est une. Le développement des trails et l'engouement que cette discipline suscite en est l'une des illustrations. L'UNSS se doit également de favoriser la pratique féminine, en constituant des équipes féminines en football, rugby, basket. « En athlétisme, les équipes sont mixtes. » La structure doit permettre d'augmenter le niveau de pratique des activités en multipliant les rencontres. Tout en tenant compte d'un budget qui est en baisse. « Nous essayons de mutualiser les moyens... »

Le coût des transports

La baisse des subventions a un impact particulier dans le vaste district UNSS de Koumac qui s'étend jusqu'à Poum au Nord et Pouébo à l'Est, en passant Kaala Gomen et Ouégoa. « Notre budget déplacement est très important »



Des rencontres « Naviguons ensemble » sont organisées successivement dans les différentes bases nautiques en province Nord sous l'égide du Comité provincial nord de voile, comme ici à Hienghène.

souligne Jérôme Salmon, coordonnateur de ce district. « Faire venir une trentaine d'élèves du collège de Pouébo jusqu'à Koumac où se trouvent les installations sportives, cela coûte 110 000 XPF. Cela complique beaucoup les choses... » Coordinateur depuis 2012, Jérôme Salmon se souvient des bons résultats enregistrés par les élèves des établissements de son district cette année-là. Pas moins de 80 rencontres avaient été organisées au cours de la saison. « Chaque mercredi, il se passait quelque chose ! »

Les budgets en baisse limitent les rencontres et donc l'émulation. « Jusqu'en 2016, on a réussi à vivoter. Puis les motivations se sont déplacées. Aujourd'hui, on a touché le fond. »

Pour Jérôme Salmon, la commune de Koumac, qui a une position centrale et qui est bien dotée en équipements sportifs est privilégiée. Des disciplines variées sont proposées, foot, volley, basket, rugby, va'a, voile, trail et même VTT. La situation est plus compliquée dans les autres communes. « L'enseignant qui était en poste depuis plusieurs années au collège de Pougé est parti et l'établissement peine à lui trouver un remplaçant. A Pouébo, le plateau sportif vient d'être rénové mais ce sont surtout les échanges qui manquent. A Ouégoa, notre collègue est seule et l'établissement possède un bus qui permet des déplacements si elle trouve quelqu'un pour le conduire... ». Le challenge d'escalade qui s'était même déroulé il y a quelques années

avec la participation d'élèves du collège Tuband, n'a pas pu être renouvelé.

L'année dernière, un groupe d'élèves qui avait pu s'entraîner au VTT a participé à la Mégarando à Bourail. Des élèves de Koumac. « Ce qui se passe à Koumac n'est pas représentatif de l'ensemble du district. »

Des effectifs en hausse

« Depuis plusieurs années, nous avons perdu entre 30 et 40% de nos subventions, avec une baisse des crédits de la part de toutes les collectivités, provinces mais aussi Nouvelle-Calédonie et État » explique Hugues Davy, directeur de l'UNSS-NC. « La difficulté est que, pour que le sport reste accessible à tous, nous proposons une licence à un tarif unique, 1500 XPF, quel que soit le lieu. Pour équilibrer nos budgets, on est obligés de réduire la voilure. » Depuis quatre ans, l'UNSS a toutefois enregistré une augmentation du nombre de ses licenciés pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 7500. « En termes de nombre de licenciés, nous sommes dans le top trois des fédérations sportives en Nouvelle-Calédonie. Cela signifie que nous proposons des activités qui répondent aux attentes des élèves : pas seulement des compétitions mais aussi des tournois et de parcours santé. Même en lycée, nous avons augmenté le nombre de nos licenciés. » Le certificat médical, qui n'est plus obligatoire, facilite l'inscription dans certains cas.

La grande force de l'UNSS est son implantation sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie, ce qui en fait une organisation très structurée à travers 80 associations sportives et 240 professeurs d'EPS, selon Hugues Davy. « Nous sommes le plus présents dans les établissements les plus éloignés des services, d'une piscine, d'un cinéma etc... Le mercredi après-midi, dans certaines communes, le professeur d'EPS est parfois le seul éducateur sportif disponible. L'UNSS joue un rôle important en termes d'éducation et de valeurs. » La formation de jeunes officiels est l'une des spécificités de l'UNSS. « Tous nos matchs, toutes nos finales, sont organisées, arbitrées, jugées par des élèves. Ainsi ils comprennent mieux la fonction de tous ces officiels et voient les choses différemment lorsqu'ils redeviennent joueurs. Lorsqu'ils quittent l'école, nous espérons ainsi qu'ils restent dans le sport. »

Des jeunes secouristes ont également été formés dans le cadre de l'UNSS ainsi que des « green patrouilles » destinées à sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et au tri des plastiques.

Après le confinement et le retour en classe, les associations sportives de l'UNSS ont repris du service, dans le respect des protocoles en vigueur. « Nous allons voir comment nous pouvons terminer l'année, nous avons déjà reprogrammé toutes les finales » souligne le directeur Hugues Davy, qui attend les nouvelles consignes qui doivent être données le 14 juin. ■

SAWI MÂ GÂRA NÔRÔ FI SA' MWÂ

Voici un texte en langue sîshêë, langue qui est parlée dans la région de Moindou. Elle ne comptait que vingt locuteurs actifs au dernier recensement de 2014 de l'ISEE. Elle est aussi inscrite par l'UNESCO parmi les langues en voie d'extinction dans le monde.

Gâfa pwa shî vaŋa mwâ û, sî û xâmwaŋâ néuru xîfu mwâ, gâfa pwa sî û, mâŋi nuŋu né sha mwâ mé xéfé méfu. Na fi gù, napwê sî û aré né su mwa, gâfa pwa sî û ya mé né xôrumé ru xémé xéfara né mwâdè né mwâ yù. Gâfa fara né mwâ i mi mè, xèrè mi xâfé, xâfé wa, vè ti xèrè gâfa ti né mwarru ni. Mâ ti xéfé gâfa shé i potô û ru ni mwâ vâŋa i ru mwâ ni ya ru ni. Gâfa kéré, vâŋa ni a' û, gâra ni a' û, xâmâga nâ uŋu mwâ, i nu mwâ i a' ru ni, gâfa kaŋa ni a' xô. Mâ faŋu ni a' û i, gâfa fa nu na û i a', mé gâfa vé fa na' ô i a'. Gâfa târé tû wirua tu waa ô, gâfa târé vâŋa ô mwâ i a' mé ti mé né ra xa, mé né ré na ra xaŋu waa é. Gâfa è fa nu na vâŋa, xiru mwâ i a', ôŋô dé pwâ shî, né mé gâfa i fwa é, né ôŋô mwâ. Gâfa i fi kô né wai ôŋô mwâ i a'bôŋowai ka vâŋa vé pwa shî. Gâfa è vé pwâru né va vâŋa né mwa mwâ i a'. Gâfa pwâru tē xai, inu dô xai pôgaŋa mâ goélette. Na gâfa né dé déu fwâ i ni xâfa, xavé pwâru rô ni ô wai, gâfa a'vé è a', pwâxûfû né wai mwâ i a'. Gâfa vé su xawè, dà xa xayè mâ ya gâ, gâfa fi ni û jô a', gâfa fi ni û jô a', mwâ vé na né a' ru a'. Da na vaŋa ru nu ô jô a', tu xé ru a' pè xé dè è né fi guŋa shâi mwâ i a'. Né xôŋô i a' fi xè i mwâ, ka è pwâ i né jù ra né bô avâŋi jù mwâ i a' xôŋô né xa vaŋa né. Né dé bô rô né xa vaŋa né jù mwâ, ra médè jù mwâ i a', né a' waŋi. Bôŋowai

Vinimô né mwâ i bêari SANON Jacques na pè na, POEDI Prosper rèi nédô 2015.

LA CONSTRUCTION D'UNE CASE

Pour faire une case, il faut d'abord aller couper des poteaux de bonne taille dans la forêt. Le patron dans la nature pour couper les poteaux, c'est la lune, dont il faut tenir compte car c'est un facteur très important. On coupe les poteaux, puis on les laisse sécher, en les mettant debout, appuyés contre la fourche d'un arbre et on fera la case seulement lorsque les poteaux seront secs. Dès que les poteaux sont bien secs, on décide des dimensions de la case, puis on met les repères. Ensuite, il faut creuser les trous, pour mettre les poteaux, comme on fait pour une maison normale. En effet, on dame bien les poteaux tout autour et on vérifie qu'ils soient au même niveau, comme pour faire une maison, on tire une ficelle et on utilise un niveau, avant de commencer à faire la charpente. Une fois que l'on a mis la charpente, on ne pose pas la paille tout de suite, il faut chercher des goélettes ou des petits niaoulis, ou des arbustes pour faire la structure. Moi, j'ai utilisé des petits bambous, pour faire le toit, comme les carreaux d'un filet. De plus, je connais le système polynésien qui consiste à mettre des feuilles de cocotier sur les goélettes avant de mettre la paille. J'ai pu faire deux cases à la caserne de Nandaï à Bourail et deux à la caserne de Plum au Mont-Dore. On fixe la paille sur les goélettes, avec une grande flèche de fusil sous-marin, que j'ai fait aplâŋi au bout, de façon à pouvoir accrocher le fil de fer, parce qu'on utilise un petit fil de fer pour amarrer la paille sur les goélettes. On monte la paille d'abord d'un côté et ensuite de l'autre côté jusqu'à ce que l'on arrive à la tête en haut. Puis on fixe la flèche faitière au bout pour faire le chapeau. Enfin, on vérifie que la paille couvre bien l'ensemble de la toiture. Une fois que c'est couvert, c'est la fin, alors, la coutume veut que, quand on a fini une case, on pose une couronne de fleurs en haut de la case, autour de la flèche faitière. C'était comme ça que les vieux faisaient dans le temps. Bô ôwai.



Témoignage de Jacques Sanon, en langue sîshêë, sur la case.
Collecté par Prosper Poedi, chargé d'études de l'Académie des langues kanak pour l'aire A'jië-arhò, en 2015.

La recette de Beija Flor

Lessive « maison »

Ingédients

- 1 litre d'eau
- 30 gr de savon noir
- 30 gr de savon de Marseille râpé
- 3 cuillères à soupe de cristaux de soude
- 3 cuillères à soupe de vinaigre blanc

Préparation

Dans une casserole, verser l'eau puis le savon noir et le savon de Marseille. Mélanger. Ajouter les cristaux de soude. Laisser fondre. Sortir du feu et ajouter le vinaigre blanc. Laisser tiédir avant de transférer dans un contenant.

Option : remplacer l'eau par une infusion de plantes du jardin (thym martiniquais, feuilles de combava, etc...) ou d'écorce d'orange pour parfumer naturellement votre lessive !



Émeline Haqueberge, artisane en produits cosmétiques naturels et écologiques propose ses produits dans certains magasins de la place et sur les marchés. Elle anime des ateliers de sensibilisation au mode de vie zéro déchet et aux loisirs créatifs écologiques pour enfants et adultes.

Tél. : 84 54 51

Mail : beijaflorvkp@gmail.com

Fb : [Beijaflorvkp](#)

CRÉEZ VOS ALBUMS PHOTOS ET CALENDRIERS EN LIGNE



grâce à un **éditeur** moderne et performant & un vaste choix de modèles...

NOUVEAU EN NOUVELLE-CALÉDONIE

My digiprint.nc

ÎLE DES ANTILLES PAYS D'OcéANIE		PRIX IMPOSÉ PAYS D'EUROPE		PAYS D'AMÉRIQUE PÉNIBLE		ENTRE 3 ET 4 JEU DE CONSTRUCTION		UN TRIMESTRE
PAS UNE SEULE PETITE SÉRÉNADE							ASSOCIER	
			POIGNARD PIERRE PRÉCIEUSE					
COUVERTURE VARIÉTÉ DE FROMAGE								ÂNERIES
				MARGINAL		SUR LA TILLE MORCEAUX DE MINÉRAI		
PAYS DU MAGHREB		ACTION DE SCOUT BOISSON DIVINE			EXPERT			
							DISCIPLE	
DEVISE DU MEXIQUE APRE					GAZ EN PANNE			
				PAYS D'AMÉRIQUE ANCIENNE ALLEMAGNE				
ENFUIT (S')	MOROSÉS METS-TOI EN MARCHÉ							
					CROQUEUSE DE POMME			
MER INTÉRIEURE D'ASIE CENTRALE					POSSESSIF			



KONIAMBO NICKEL

INNOVANTS
ENGAGÉS
PERFORMANTS
DURABLES

REJOIGNEZ-NOUS!



www.koniambonickel.nc | 